



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

CONSEIL DE GESTION DU 13 SEPTEMBRE 2021

Délibération PNMCCA_CG_2021_14

Adoption du compte-rendu du conseil de gestion du 17 MAI 2021

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve à l'unanimité :

- le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 17 MAI 2021, ci-annexé ;

Article 2 :

Le directeur général de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate,
M. Gilles SIMEONI.



Compte-rendu de la réunion Du Conseil de gestion

Du 17 MAI 2021

Visioconférence

Étaient présents :

Président :

- Gilles SIMEONI,

Commissaires du Gouvernement :

- Amélie CHARDIN
- Paul PIRAULT

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Serge CHIAROVANO
- Romain ROVAREY
- Laurent BOULET
- Julie ENJALBERT

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents :

- Anne-Laure SANTUCCI,
- Jeanne CALLIER-VEYRES
- François MAZZOTTI et Nicolas QUILICCI
- Christian TOMI
- Ange-Pierre VIVONI

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Maud VIALE
- Gérard ROMITI et Jessica DIJOUX
- Daniel DEFUSCO
- Jean-François MEI
- Pierre-Jacques DE BERNARDI
- Louis AZARA
- Bernard GIUDICELLI
- Pascal TROJANI

Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Daniel BURON
- Eric VALERY
- Isabelle MURZILI
- Michel LEUMENIER
- Jean-Jacques RIUTORT
- Jean-François DE MARCO et Alain VERGNES

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Christian NOVELLA
- Jean-Paul COLOMBANI
- Charles PINELLI
- Céline LABBE
- Jean-Marcel VUILLAMIER
- Céline LABBE

Personnalités qualifiées :

- Catherine CESARINI
- Eric DURIEUX
- Vanina PASQUALINI

Personnalités qualifiées ayant donné procuration :

- Paul-Marie ROMANI à Vanina PASQUALINI

Étaient excusés :

- Jean-Valère GERONIMI
- Jean-Paul GUERRIERI
- Pierre RIMATTEI
- Jean-Toussaint MORGANTI
- Franca CIBECCHINI

Invités :

- Carine BALLI, Secrétaire générale de la Chambre des Territoires de Corse

Équipe du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate présente et DIR PACA et Corse

- Eric HANSEN, Directeur Provence Alpes Côte d'Azur et Corse
- Madeleine CANCEMI, directrice déléguée PNMCCA
- Marlène SAVELLI, Chargée de mission patrimoine culturel
- Anne-Charlotte RUBECCHI DELLAMONICA, Assistante de direction
- Nicolas TOMASI, Chargé de mission Patrimoine naturel
- Jean-Laurent MASSEY, Chargé de mission Ecosystème
- Aurélie ESSARTIER, Chargée de mission Usages
- Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL, Chargé de mission Life MARHA
- Pierre-Ange GIUDICELLI, Technicien Education/sensibilisation à l'environnement
- Laurent RICQUIERS, Chef du service Opération
- Sophie DUCHAUD, Chargée de mission RESOBLO

Sommaire

1.	Approbation du compte rendu de la séance du 15 Février 2021.....	4
2.	Présentation du Rapport d'activités 2020.....	4
3.	Projet d'arrêté préfectoral portant sur la réglementation de la pêche maritime de loisir dans le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di L'Agriate.....	8
4.	Projet d'Arrêté préfectoral fixant le mouillage et l'arrêt des navires de plus de 24m : Zones de dérogation pour le mouillage et l'arrêt des unités de plus de 24m.....	12
5.	Dossiers de subventions	14
6.	Appel à projet « Fulasca » : grande plaisance.....	16
7.	Actions de communication autour du sanctuaire Pelagos.....	17
8.	Actualités du Parc.....	18
9.	Report du conseil de gestion du 5 Juillet 2021 en raison des élections électorales.....	22
10.	Questions diverses.....	22
11.	Indicateur de gouvernance.....	23

Quorum : 33

Ouverture de séance : 14h20

Le quorum étant atteint Madame Maddy CANCEMI ouvre la séance et donne la parole au Président.

Le Président, Monsieur Gilles SIMEONI salue l'ensemble des membres du conseil de gestion et agents du parc présents à cette visioconférence. Il présente l'ordre du jour, liste l'ensemble des membres excusés et demande si des questions diverses sont à inscrire à l'ordre du jour.

Monsieur Christian NOVELLA souhaiterait réitérer sa question concernant les AOT (déjà posée lors de la réunion de bureau du 7 Mai 2021).

Il aimerait également savoir ce qui pourrait être mis en œuvre concernant les problèmes de submersion des nouvelles constructions légales du bord de mer.

Monsieur Jean-François DE MARCO souhaiterait savoir si d'autres communes comme *Giottani*, *Barcaghju* ou encore *Centuri* ont des soucis avec les posidonies en dehors des plages. Si oui, il souhaiterait savoir quelle est la solution pérenne pour traiter le problème.

Monsieur Christian TOMI désirerait savoir si le Président a reçu le courrier de la commission Agriate concernant les problématiques de sur fréquentation.

Madame Maddy CANCEMI lui répond que le Président n'est pas encore au courant. Cependant, suite à une réunion technique avec Monsieur Claudy OLMETA, Maire de *San Fiorenzu*, il a été évoqué le souhait de réunir la commission Agriate sur le problème de la sur-fréquentation.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 Février 2021

Madame Maddy CANCEMI demande s'il y a des observations concernant ce procès-verbal.

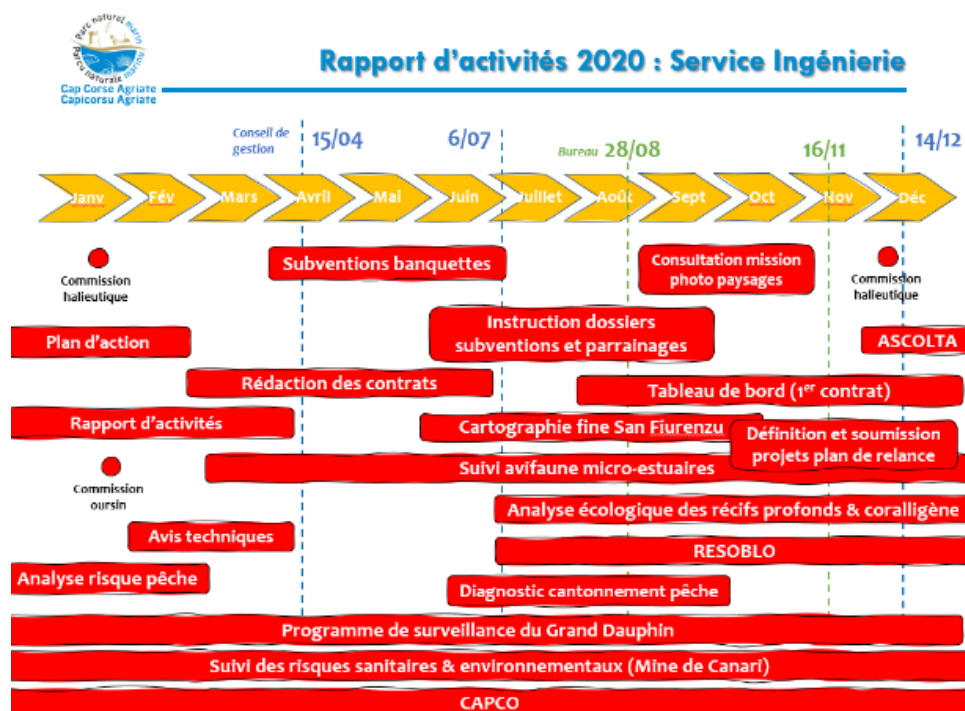
Le Président, Monsieur Gilles SIMEONI propose de passer au vote.

Le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 15 Février 2021 est adopté à l'unanimité

Délibération	Le compte-rendu du conseil de gestion du 15 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.	PNMCCA_CDG_2021_08
--------------	--	--------------------

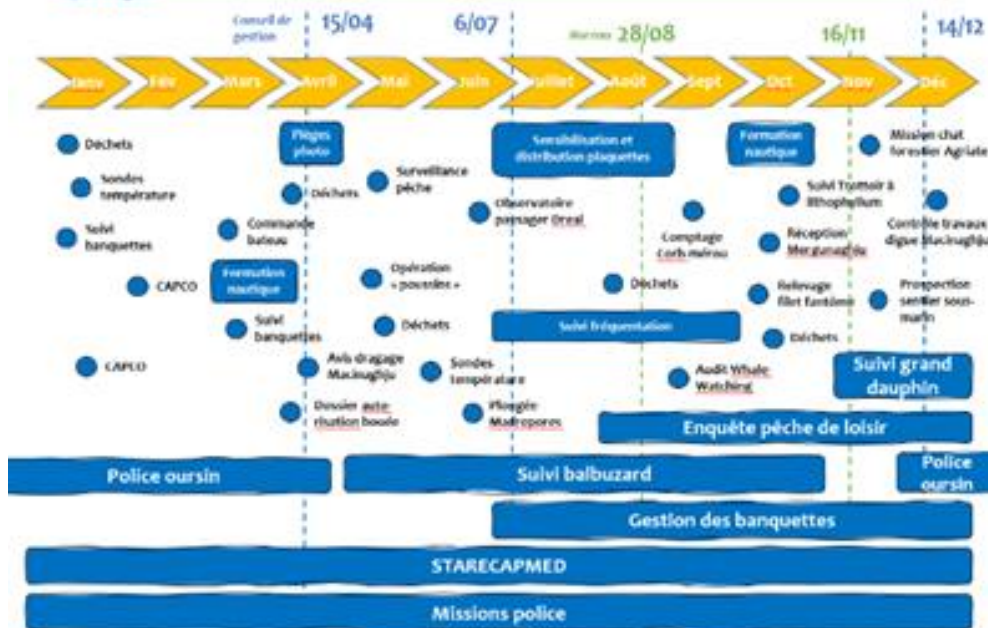
2. Présentation du Rapport d'activités 2020

Madame Maddy CANCEMI présente le rapport d'activités et informe les membres du conseil de gestion que l'équipe est présente pour répondre aux diverses questions.

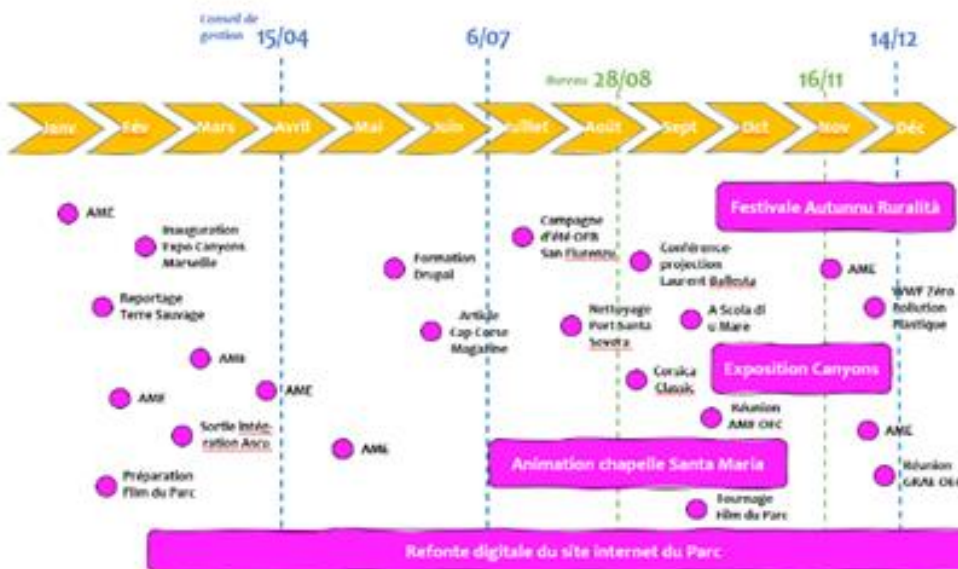




Rapport d'activités 2020 : Service Opérations



Rapport d'activités 2020 : Service Animation



Monsieur Christian NOVELLA souhaiterait avoir plus d'informations concernant le travail des prestataires de service dans le cadre du projet RESOBLO et notamment sur les données GSM.

Madame Aurélie ESSARTIER explique qu'un travail avec les données GSM (mobile) a été initié mais qu'elles n'étaient pas assez précises puisqu'il ne s'agit pas de données géolocalisées.

D'autres suivis seront mis en place dès le mois de Juin avec des survols en ULM de l'ensemble du Parc afin de répertorier l'ensemble des activités nautiques en mer et les usagers présents sur les plages.

Concernant la problématique récurrente des posidonies **Monsieur Christian NOVELLA** aimerait savoir s'il existe une possibilité pour les entreprises concernées d'avoir recours à des formations avec une qualification spéciale pour l'enlèvement des posidonies et si une solution avec des moyens moins mécaniques et plus écologiques ne pourrait pas être envisagée.

Madame Maddy CANCEMI lui répond que cette année il y a beaucoup moins d'accumulation de banquettes sur les plages et que de ce fait moins de communes sont impactées. Les 4 communes du Parc les plus touchées ont fait des demandes de subventions (*Meria, Ruglianu, Luri et Patrimoni*) qui ont été accordées en réunion de Bureau.

Des journées écocitoyennes ont été réalisées avec l'équipe du Parc sur les plages de *Meria* et sur une partie de celle de *Tamarone*. Ce sont des journées « test » pour déplacer les posidonies en les étalant sur les plages de façon à ce que le sable reste sur place. Ces opérations ont pour le moment plutôt bien fonctionné et selon les résultats constatés, elles seront de nouveau mises en oeuvre.

Monsieur Francis MAZOTTI souhaiterait qu'une étude soit menée sur les fonds marins côte ouest et plus précisément dans le Golfe d'*Alisu* pour évaluer les dégâts. En effet, depuis quelques années (3-4ans) ce lieu est sur-fréquenté, les habitats sont menacés, les fonds labourés et détériorés.

Madame Maddy CANCEMI explique que certaines baies sont sur-fréquentées, et mériteraient une cartographie plus fine. Le Parc y travaille.

Le Président, Monsieur Gilles SIMEONI répond à Monsieur MAZOTTI qu'il a demandé à l'équipe du Parc d'être pro active sur cette question et que le travail est en cours. Concernant le mouillage et notamment la méthode, de nombreuses concertations ont eu lieu afin que dans le cadre du Plan France Relance, le Parc puisse essayer de bénéficier de dispositifs finançant des coffres pour pouvoir accueillir la grande plaisance dans un souci de protection des herbiers de posidonie mais aussi en maintenant l'attractivité du *Cap Corse*, de *San Fiurenzu* et de *l'Agriate*.

Madame Aurélie ESSARTIER souhaite revenir sur la fréquentation. En effet, elle explique que trois campagnes de survols se dérouleront sur l'ensemble du parc marin, en juin, août et septembre et uniquement le week-end afin d'identifier les pics de fréquentation.

La fréquentation ainsi que les activités de loisir seront évaluées sur une bande côtière d'à peu près 700 mètres (100m sur le littoral / 600m en mer).

Monsieur Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL précise qu'une cartographie fine du golfe de *San Fiurenzu* a été réalisée et a permis de constater l'impact et d'identifier des « hotspots » d'ancrage précis sur les herbiers de posidonie. Cette campagne a également permis de faire un inventaire sur les corps-morts et macrodéchets.

Une autre campagne du même type sera bientôt menée sur les communes de *Brandu* et de *Centuri*.

Pour en revenir à la fréquentation, les équipes du Parc préparent actuellement la pose d'antennes AIS, antennes associées à l'application DONIA qui permettent de définir en temps réel si un bateau est ancré ou non dans la posidonie.

La première antenne sera placée d'ici peu à *Santa Severa*, Marine de *Luri*.

Madame Maddy CANCEMI précise que les antennes permettront d'avoir une couverture sur tout le Parc et cela se fera progressivement.

Monsieur Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL souhaite aussi évoquer l'accompagnement du Parc vis-à-vis de deux communes dans l'appel à projet de la DIRM. Il s'agit de *San Fiurenzu* (cartographie fine établie en 2020, et *Ruglianu* (qui aura en 2021 une cartographie détaillée des fonds marins et de la fréquentation) dans le cadre de cet appel, à projet.

Monsieur Christian Novella demande des précisions concernant les projets menés à proximité de la mine de *Canari*.

Madame Sophie DUCHAUD lui répond que sur le projet de la Stareso rendu en début d'année et qui avait pour objectif d'évaluer la contamination des sédiments et des espèces de poissons résidents, les résultats ont montré des taux de contamination importants des sédiments prélevés à proximité de la mine.

Des concentrations élevées sont également retrouvées au sud de la mine et sont corrélées avec l'hydrodynamisme naturel du site engendrant un déplacement des sédiments.

Toutefois, les résultats obtenus sur les espèces de poissons sédentaires n'ont pas montré d'impact sur la santé humaine car les concentrations observées demeurent faibles.

En ce qui concerne le projet mené avec l'IFREMER et qui doit être rendu en cours d'année, la contamination est également évaluée dans les gonades d'oursins afin de mesurer l'impact de la consommation sur la santé humaine. Cependant, seule une surconsommation de l'espèce pourrait s'avérer dangereuse pour l'homme.

Madame Maddy CANCEMI souhaiterait que Madame Sophie DUCHAUD fasse le point sur les panaches fluviaux.

Madame Sophie DUCHAUD explique que ce qui est également ressorti de cette étude c'est qu'il y avait aussi une contamination des sédiments au nord de la mine, éléments traces supérieurs aux moyennes générales et pas forcément induite par la mine mais plutôt naturelle (géologie particulière du Cap Corse).

Pour pouvoir étudier cette partie nord, un nouveau programme a été inscrit au Plan d'action et concernera les panaches fluviaux afin de déterminer si cette contamination est de type naturelle ou anthropique.

Monsieur Serge CHIAROVANO souhaiterait apporter une précision et faire un rappel sur les prélèvements, celui sur l'Ange de mer (en Juin 2020) figurant dans le rapport d'activité par exemple. En effet, ce type de prélèvement est soumis à autorisation de la DIRM, il faudra à l'avenir faire une demande de prélèvement à la DIRM avant de les effectuer.

Madame Maddy CANCEMI répond que normalement ce ne sont pas des prélèvements qui ont directement été effectués sur l'ange de mer mais sur l'ADN environnemental. Monsieur Nicolas Tomasi (en charge de ce dossier) étant absent, un retour sera fait très rapidement auprès de la DIRM.

Madame Maddy CANCEMI demande s'il y a d'autres observations et propose de passer au vote.

Le Rapport d'activités 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Projet d'arrêté préfectoral portant sur la réglementation de la pêche maritime de loisir dans le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di L'Agriate

Madame Maddy CANCEMI retrace l'historique en expliquant que les premières discussions autour d'une proposition de réglementation de la pêche déclarative ont débuté en commission halieutique en Novembre 2019. Un premier projet d'arrêté avait été présenté une année après, en décembre 2020 d'abord en commission halieutique puis en conseil de gestion. Lors de ces réunions il avait été expliqué qu'il y aurait une déclaration sous forme d'autorisation.

Il y a eu également des discussions avec les services de l'Etat pour en arriver à un projet d'arrêté qui mentionnait des quotas d'autorisation (limite d'autorisation) estimés à partir de certaines études.

Le Président, Monsieur Gilles SIMEONI souhaiterait afin de pouvoir travailler et réfléchir sereinement, restituer les choses dans leur cadre global. En effet, un parc naturel marin a vocation à concilier un certain nombre d'exigences qui peuvent au départ paraître contradictoires.

Un parc naturel marin doit préserver des ressources exceptionnelles qu'elles soient marines ou terrestres, impliquer l'ensemble des acteurs dans la gestion de ce patrimoine, intégrer le fait que la ressource y compris lorsqu'elle est naturelle puisse être un facteur d'attractivité et de richesse économique.

Il est bien évident que personne ne songe à priver le Cap Corse de sa destination, de sa vocation touristique. Cependant une sur fréquentation non maîtrisée, un tourisme qui ne s'inscrit pas dans une logique durable est un tourisme qui génère plus d'inconvénients que d'avantages. C'est pourquoi il est important de trouver des points d'équilibre comme par exemple l'appel à projet pour la pose de coffre permettant le mouillage de la grande plaisance.

Toute cette problématique est transposable à la question de la pêche en général dans le périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Le Président, Monsieur Gilles SIMEONI, souhaite attirer l'attention des membres du conseil de gestion sur le fait de devoir s'interroger ensemble sur les équilibres à trouver entre la nécessité de préserver l'activité des pêcheurs professionnels qui existe dans le périmètre du Parc, les entendre, entendre également les pêcheurs de loisirs qui sont aussi pour la plupart d'entre eux des habitants du *Cap Corse* et de l'*Agriate* et la nécessité de préserver la ressource halieutique.

Dans ce cadre-là, la commission halieutique a fonction à poser et aborder l'ensemble des problématiques liées à la gestion des ressources halieutiques et des activités qui en dépendent.

Au sein de la commission halieutique sont représentés : les pêcheurs professionnels, les pêcheurs de loisir, les associations qui les représentent, des scientifiques et autres membres du conseil de gestion. La proposition qui émane de cette commission est une proposition qui a suscité de l'émotion mais il s'agit d'une proposition qui n'est pas encore un travail abouti.

Cette perspective de travail pose un certain nombre de principes et doit permettre aux membres du conseil de gestion de se concerter encore sur la méthode à mettre en œuvre.

Il faut savoir que le Parc a reçu de la part des pêcheurs professionnels mais aussi de la part d'habitants du *Cap Corse* et de l'*Agriate* qui sont parfois aussi des pêcheurs de loisir des doléances fortes demandant notamment de mettre un terme à la surpêche pratiquée par un certain nombre de plaisanciers (d'ici et d'ailleurs) en particulier en période estivale.

Pour le Président, il faudra aller plus loin en termes de concertation et de réflexion. Il faudra surtout et aussi avoir une vision plus fine sur ce que représentent les pêcheurs de loisir y compris à travers les analyses de la saisonnalité dans le périmètre du parc naturel marin.

Il faudra bien évidemment aller plus loin aussi dans les discussions avec les pêcheurs professionnels, mettre en perspective ce qu'est la ressource halieutique et réfléchir à des stratégies progressives.

La légitimité du Parc est le consensus qu'il a su créer autour de lui en écoutant, en impliquant tout le monde et en prenant des décisions acceptables par la très grande majorité voire même l'unanimité.

Ce travail-là sera poursuivi de la même manière que l'ont été auparavant bien d'autres sujets tout aussi sensibles.

Monsieur Christian NOVELLA souhaiterait que le terme de « pêche de loisir » soit bien défini car il n'a pas la même signification selon les pratiquants. Il ajoute que le Parc est tout à fait dans sa mission de pouvoir évaluer les pratiques des acteurs qui peuvent créer des problèmes sur la biodiversité marine et sur les espèces.

Monsieur Jean-François DE MARCO précise que bien avant la création du Parc, les pêcheurs de pêche récréative et les pêcheurs sous-marins avaient déjà proposé une déclaration de pêche.

En effet, concernant la chasse sous-marine, jusqu'en 2008 il fallait se déclarer aux affaires maritimes qui remettaient une carte comportant les cantonnements et les réserves sur toute la Corse, ce qui était très utile et très instructif. Cette déclaration permettait également de se faire une idée de l'effort de pêche et d'avoir un recensement des pêcheurs (France continentale, étranger, région).

Les associations de pêcheurs plaisanciers et sous-marins sont favorables à la déclaration de pêche car il faut accumuler de la connaissance avant de faire une réglementation.

Cependant, en commission halieutique, le travail de la méthodologie de calcul de ce plafond n'a pas été fait. Ce n'est pas la déclaration de pêche qui est mise en cause mais bien la méthodologie.

Monsieur Éric DURIEUX indique qu'effectivement l'objectif commun de tous les acteurs, des pêcheurs professionnels ou pêcheurs récréatifs est bien la gestion durable des ressources halieutiques dans le périmètre du parc naturel marin.

Il revient sur l'objectif premier qui était la quantification et la caractérisation de la pêche récréative dans le périmètre du Parc. Il indique que dès les premiers groupes de travail, ce besoin avait été remonté et que la seule étude faite jusqu'à présent sur la pêche récréative au sein du parc a été faite par Stella Mare dans le cadre d'un stage de Master 2 avec des chiffres datant de 2012 sur des proportions de pêcheurs, une caractérisation de l'activité des captures etc.... Il aurait souhaité que cette étude puisse être un appui.

Concernant la commission halieutique de décembre 2020, Monsieur **Éric DURIEUX** indique qu'en effet il y avait à l'ordre du jour la présentation du projet, cependant le *numerus clausus* n'a pas été évoqué alors que c'est ce qui pose aujourd'hui problème dans le sens d'autorisation et non plus de déclaration. Il précise également qu'en tant que personnalité qualifiée en halieutique, il n'a pas été consulté sur le *numerus clausus*.

Il estime que sur une limitation de pêche récréative, les données manquent. Il rejoint **Monsieur Jean-François DE MARCO** sur la limitation en termes de quantité mais pas forcément sur le nombre de pêcheurs. Il pourrait y avoir des zones dédiées (comme on peut retrouver au sein de la réserve de *Bunifaziu*) mais pas sur tout le périmètre du Parc.

Il ajoute qu'il ne faudrait pas perdre de vue l'objectif premier qui est la quantification et la caractérisation de la pêche de loisir.

Madame Maddy CANCEMI précise qu'il y aura probablement une autre méthode et que ce chiffre sera rediscuté en commission halieutique. Elle tient aussi à indiquer que lorsque l'on parle de déclaration, celle-ci doit être reliée à une autorisation (discussion avec les services de l'Etat en charge de la problématique).

Pour **le Président, Monsieur Gilles SIMEONI**, il s'agit du début d'un processus, et cette première phase du processus doit être une méthode pour quantifier le nombre de pêcheurs de loisir mais aussi définir ce que représente la pêche récréative en nombre de personnes mais également en termes de pratique et de prélèvements possibles sur la ressource halieutique.

Une fois cette étape faite, il faudra la mettre en perspective avec les autres intérêts qu'il faudra concilier (pêche professionnelle, ressource halieutique à préserver) pour finalement arriver à mettre un place un régime d'aménagement (modalités différentes selon les zones, les périodes ...)

Monsieur Éric HANSEN est tout à fait d'accord avec le Président, à commencer par identifier le nombre de pêcheurs qui est la première marche, savoir d'où ils viennent, le nombre... Il faudra par la suite mettre en place un aménagement comme le soulignait **Monsieur Éric DURIEUX**, au niveau du prélèvement et essayer d'évaluer le volet quantitatif. Pouvoir mettre une limite, permettra d'éviter d'avoir une sur fréquentation et de voir les populations fortement diminuer dans un environnement en équilibre tel qu'un parc naturel marin.

Madame Anne-Laure SANTUCCI précise que le rôle d'un parc naturel marin est de se poser ce genre de questionnement et de problématique. Elle ajoute que ce qui est intéressant au sein du Parc c'est son organe de gouvernance, le conseil de gestion qui regroupe tous les acteurs de la mer.

En effet, la spécificité du Parc est de trouver un équilibre avec des acteurs du territoire qui ont des objectifs presque contraires.

Elle indique que la liberté de pêcher ne pourra être pérenne qu'en étant responsable mais ce qui a changé aujourd'hui c'est l'évolution de la société et les moyens de pêche (bateaux de plus en plus grands, énormes glacières à bord, voisins qui viennent pêcher sur le territoire, etc.). La réglementation et la réflexion sur la réglementation qui doivent être menées s'adressent principalement à ces catégories de pêche.

Monsieur Laurent BOULET indique que beaucoup de choses ont déjà été dites, la question est de savoir si on gère la surpêche en y mettant des freins, le but est-il de connaître les captures et qui pêche ? Il faut faire attention aux effets pervers sur l'économie Corse et ne pas pénaliser les pêcheurs de pêche durable lorsque la limite aura été atteinte.

Monsieur Gérard ROMITI est entièrement d'accord avec les propos du Président, il précise en effet, que les pêcheurs professionnels n'ont jamais demandé de *numerus clausus* mais de voir quelles seraient les solutions adaptées en termes de braconnage.

Aujourd'hui ce qui pose problème c'est la limite de 1200 pêcheurs. Il faut que le parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate puisse faire sa propre législation. **Monsieur Gérard ROMITI** en tant que représentant des pêcheurs professionnels indique que seuls les pêcheurs professionnels doivent vivre de leur métier en revendant du poisson.

Ce qui a été demandé c'est qu'une distinction soit faite entre la pêche professionnelle, la pêche récréative, la pêche de loisir et la pêche dite de braconnage.

Il prend pour exemple le premier confinement de Mars 2020 où il était interdit de sortir en mer, et où il a été observé une montée en flèche des ventes de poissons, alors que lors du deuxième confinement il était

autorisé de sortir en mer sans restriction. Les ventes de poissons ont à nouveau chuté et cela a bien été constaté par l'ensemble des pêcheurs professionnels.

Il propose de retravailler, redéfinir les ayants-droit, etc...

Monsieur le Président Gilles SIMEONI souhaite faire la synthèse des discussions tout en expliquant à l'assemblée qu'il n'y aura évidemment pas de vote aujourd'hui concernant un éventuel quota. Il précise que ce qui doit être acté c'est la nécessité de travailler à une méthode aussi efficace que possible pour évaluer ce que représente aujourd'hui la réalité de la pêche de loisir au sein du périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate en termes de personne, de volume et de répartition sur l'année ...

Il reviendra à la commission halieutique de faire des propositions afin de s'organiser au mieux pour prendre les bonnes décisions en fonction de la réalité de ce qui se passe actuellement.

Monsieur Francis MAZOTTI revient sur les attaques contre le Parc et les élus, qui ont inondés les réseaux sociaux ces derniers jours, il indique qu'il faut rétablir la vérité et le travail qui est fait au sein du Parc, il espère que cela serait fait dans les prochains mois avec l'arrivée du chargé de communication.

Il souhaite également compléter les propos de **Monsieur Gérard ROMITI** en ce qui concerne le braconnage qui s'installe de plus en plus au sein du Parc. Il pense que les mareyeurs vont de plus en plus à la ville en délaissant les villages ce qui favorise sûrement le braconnage. Il serait bien de demander aux pêcheurs professionnels de retourner proposer leur poisson dans les villages comme cela se faisait auparavant.

Monsieur Jean-Jacques RIUTORT souhaiterait recadrer les choses vis-à-vis des publications et commentaires sur les réseaux sociaux, l'engouement et les vives réactions de la part des pêcheurs de loisir. En effet, des choses avaient été actées en conseil de gestion où tous les représentants des pêcheurs de loisir étaient d'accord pour la déclaration et pouvoir identifier les pêcheurs (où sont-ils, que font-ils ?). Il n'a cependant jamais été évoqué de quota concernant le nombre de pêcheurs.

De plus, il indique que pour ce quota de 1200 pêcheurs, tous les chiffres présentés ont été choisis *a minima* (la population, le pourcentage de pêcheurs, le périmètre du Parc...) il estime que c'est tout à fait normal que ce quota puisse donner lieu à de vives réactions.

Concernant le braconnage, il pense qu'en effet le Parc doit utiliser ses forces pour trouver des solutions. Cependant, il insiste sur le fait que les braconniers ne sont pas des pêcheurs de loisir, ce sont des personnes qui ne sont pas dans les règles et on ne peut pas les nommer comme étant pêcheur de loisir.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI souligne qu'il y a eu véritablement une incompréhension et une mauvaise explication y compris dans la procédure. En effet, il n'a jamais été question dans l'intention du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate de voter en l'état ce rapport tel qu'il a été transmis et cela même s'il n'y avait pas eu de telles réactions. Ce rapport n'est pas encore totalement abouti, il est retiré de l'ordre du jour, il ne sera pas voté et n'avait pas vocation à l'être.

La commission halieutique dans sa composition la plus large travaillera sur une méthode partagée avec l'ensemble des acteurs afin d'évaluer au plus juste la réalité de la pêche de loisir, de ce qu'elle représente en nombre, en volume et fréquentation saisonnière et tout au long de l'année au sein du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Monsieur Éric DURIEUX indique qu'il serait dommage de perdre de vue l'objectif premier, car il y a vraiment un consensus en ce qui concerne la déclaration. Il souhaiterait savoir pourquoi la déclaration est soumise à autorisation. Il se demande s'il ne serait pas souhaitable d'appliquer la méthode de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB) avec un régime d'autorisation uniquement sur certains sites.

Madame Maddy CANCEMI propose une commission halieutique à l'automne ayant pour seul sujet, la pêche de loisir. Elle souhaite étendre également cette discussion aux acteurs du territoire.

Monsieur Ange-Pierre VIVONI trouve regrettable que le discours du Président n'ait pas été entendu par tous (limité aux membres du conseil de gestion). De ce fait, il souhaiterait que celui-ci puisse être retranscrit dans un communiqué ou que le Président puisse recevoir les associations afin d'éclaircir ce malentendu qui selon lui donne une mauvaise image du Parc.

Madame Maddy CANCEMI lui répond qu'une rédaction sera proposée au Président.

Pour le Président, Monsieur Gilles SIMEONI un communiqué risquerait de prendre plusieurs jours et il est impossible à l'heure actuelle, conditions sanitaires obligent à pouvoir organiser des réunions avec les associations. Il indique qu'il est important de dissiper l'incompréhension, bien expliquer ce qu'est l'état d'esprit du conseil de gestion et de l'ensemble des agents du Parc et qu'il faudra travailler rapidement sur le fait de savoir ce que représente la pêche de loisir dans son ensemble.

Monsieur Michel LEMEUNIER estime que la présentation du document et la mise en évidence de l'entête de la préfecture était une provocation. Il souhaiterait savoir pourquoi le document a été présenté de la sorte et si cela devait le rendre officiel.

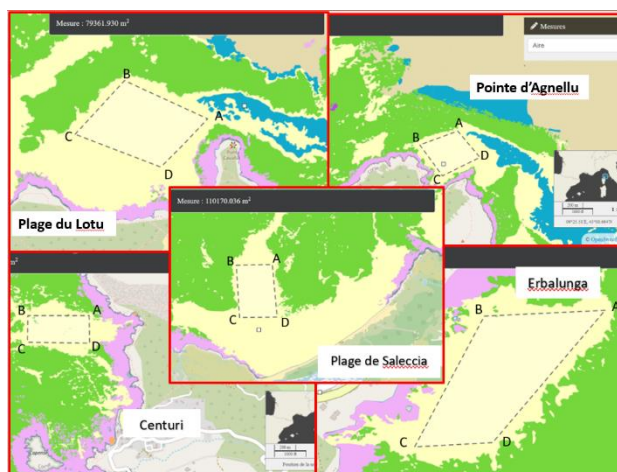
Madame Maddy CANCEMI lui répond qu'il s'agit d'un projet d'arrêté et que comme dans tout projet d'arrêté, le logo de la préfecture apparaît, cela n'a rien de provocateur ni d'officiel.

Elle propose à l'assemblée de passer au point suivant dans l'ordre du jour.

3. Projet d'Arrêté préfectoral fixant le mouillage et l'arrêt des navires de plus de 24m

Monsieur Paul PIRAULT indique que suite à la commission nautique, au conseil de gestion du 15 février et à la mise en consultation publique, plusieurs remarques des représentants de la plaisance ont été faites et indiquaient qu'il n'y avait aucune zone dérogatoire prévue pour les bateaux de taille plus petite. Plusieurs discussions ont eu lieu avec différents organismes et le Parc a proposé des zones dérogatoires dans des poches de sable pour des bateaux de 24 à 30m qui ont été intégrées au projet d'arrêté.

Il précise que le projet d'arrêté préfectoral est dans le circuit de signature et devrait être signé dans la semaine.



Madame Maddy CANCEMI précise qu'il s'agit de zones dérogatoires temporaires qui seront retirées lorsque les coffres seront installés pour accueillir la grande plaisance.

Monsieur Paul PIRAULT ajoute qu'il était important d'apporter de la sécurité pour des bateaux de 24 à 30m qui peuvent parfois avoir des difficultés à mouiller dans des fonds profonds. C'est pourquoi il était important, surtout dans les zones les plus fréquentées de trouver des zones dérogatoires dans des poches de sable.

Pour le Président, Monsieur Gilles SIMEONI il faut essayer de concilier des impératifs qui peuvent sembler contradictoires et également être dans une démarche progressiste. Le Président est favorable au principe d'interdiction du mouillage pour les grosses unités dans les herbiers de posidonies (dégâts irréversibles constatés) mais il y a aussi une notion de sécurité à prendre en compte et également un enjeu d'attractivité économique et touristique.

Madame Anne-Laure SANTUCCI souhaiterait avoir des précisions concernant la zone dérogatoire « *Tour d'Agnellu* ». En effet, elle estime que le mouillage est très faible dans cette zone qui de plus est très ventée et avec beaucoup de courant.

Madame Isabelle MURZILI confirme que la pointe de la *Tour d'Agnellu* accueille uniquement des mouillages de moins de 20m. Cette zone est effectivement ventée avec des vents thermiques importants, les bateaux de plus de 24m s'ancrent pour la plupart du temps vers la baie de *Tamarone* ou vers les *Îles Finocchiarola*.

Madame Maddy CANCEMI lui répond qu'un travail sur les zones dérogatoires a été mené sur tout le périmètre du Parc et qu'il s'agit de la seule zone sablonneuse où l'ancrage est possible.

Monsieur Paul PIRAULT indique qu'il s'agit d'une mesure dérogatoire et que les bateaux n'auront pas l'obligation de mouillage. Il précise que le comportement des plaisanciers a été étudié et que le but était de trouver des zones de mouillage entre deux grandes étapes. En effet, en fonction de la météorologie, il faut que les bateaux puissent mouiller une à deux heures avant de pouvoir poursuivre leur navigation.

Madame Maddy CANCEMI propose de passer au vote.

Les zones de dérogation pour le mouillage et l'arrêt des unités de plus de 24m est adopté à l'unanimité.

Délibération	Les zones de dérogation pour le mouillage et l'arrêt des unités de plus de 24m est adopté à l'unanimité	PNMCCA_CDG_2021_10
--------------	---	--------------------

5. Dossiers de subventions

Madame Maddy CANCEMI présente rapidement la première demande de subvention, il s'agit d'aider la commune de *Luri* pour la gestion des banquettes de posidonies sur la plage de *Santa Severa*.

- Gestion des posidonies / Commune de Luri

 **Subvention : gestion des posidonies**

Montant total de l'opération : 8 000 €	
Aide possible du Parc : 6 400 € (soit 80% du montant)	
Autres financeurs : Commune de Luri : 1 600 €	

Madame Maddy CANCEMI propose de passer au vote. **Madame Anne-Laure SANTUCCI** en tant que Maire de la commune de Luri quitte la salle au moment du vote.

La demande de subvention pour la gestion des posidonies sur la plage de *Santa Severa*, marine de *Luri* est adoptée à l'unanimité.

Délibération	La demande de subvention pour la gestion des posidonies sur la plage de Santa-Severa, marine de Luri est adoptée à l'unanimité	PNMCCA_CDG_2021_11
---------------------	---	---------------------------

Madame Maddy CANCEMI présente le deuxième dossier de subvention, demandé par le club de plongée Calypso afin d'améliorer la formation professionnelle, participer à des sciences participatives notamment avec le parc.

- Appui à la formation professionnelle en plongée / Calypso Plongée

 **Appui à la formation professionnelle en plongée**

Montant total de l'opération : 7 500 €	
Aide possible du Parc : 6 000 € (soit 80% du montant)	
Autres financeurs : Calypso Plongée : 1 500 €	

Monsieur Jean-François DE MARCO pense qu'il serait souhaitable d'utiliser d'autres moyens pour financer ces formations que d'aller chercher de l'argent public.

Madame Maud VIALE ne comprend pas l'action de se faire financer des formations par le Parc.

Madame Marlène SAVELLI explique que cela permettrait d'avoir un réservoir de plongeurs professionnels au sein du Parc.

Madame Maud VIALE n'est pas d'accord. Elle pense que ce réservoir existe déjà au sein des différents clubs de plongée. Pour elle, il est simple de se rapprocher des clubs en cas de nécessité.

Le Président, Monsieur Gilles SIMEONI, décide de retirer ce dossier de l'ordre du jour en l'état des observations faites, et propose de fournir plus d'éléments pour une prochaine présentation en conseil de gestion.

Le dossier de subvention pour l'appui à la formation professionnelle en plongée / Calypso Plongée est retiré à l'unanimité.

6. Appel à projet « Fulasca » : grande plaisance

Madame Maddy CANCEMI présente l'Appel à projet « *FULASCA* » sur la grande plaisance.



Appel à projet « Fulasca » : grande plaisance

- Financement Coffre grande plaisance
- Appui à la stratégie mouillage du Parc
- AP 24 mètres
- Plan de relance: 450 000 Euros
- Publication : Mai 2021
- Date butoir: 30 juin 2021



Elle explique que cet appel à projet est financé par le plan France Relance et permet de proposer des études, ou la mise en place de coffres pour gérer la problématique de la grande plaisance.

Cet appel à projet s'élève à 450.000€, la publication se fera avant la fin du mois de Mai 2021 et les communes auront la possibilité de répondre avant le 30 Juin 2021.

Pour rappel, dans le règlement des aides, l'aide aux communes est limitée à 20.000€. Cependant dans le cadre du plan France Relance, il est possible d'accorder des subventions pour les communes jusqu'à 200.000€. L'acquisition d'un coffre étant estimé entre 150.000€ et 300.000€.

La Directrice sollicite donc les membres du Conseil de gestion afin d'opérer un changement au niveau du règlement des aides en levant de manière exceptionnelle pour cet appel à projet la limite fixée habituellement à 20.000€.

Le Président, Monsieur Gilles SIMEONI, souhaiterait rappeler que les 450.000€ s'inscrivent dans une enveloppe globale de 2 millions d'euros qui ont été obtenus par la Directrice Madame CANCEMI dans le cadre de la discussion France Relance et l'OFB avec une enveloppe globale répartie avec les différents parcs naturels marins.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI, souhaiterait remercier la Directrice, l'équipe du Parc, le Directeur Interrégional Monsieur Éric HANSEN et l'OFB.

Monsieur Éric HANSEN précise que ce sont des financements qui ont été gérés par les services de l'OFB au point de vue national et qui ne sont pas passés par les Préfets.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI souhaiterait savoir quel serait le nombre de coffres nécessaires dans le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate sachant que si un coffre coûte 200.000€, cela voudrait dire que deux projets pourraient déjà être retenus.

Madame Maddy CANCEMI indique que les communes de *Ruglianu*, *San Fiurenzu* et *Brandu* sont plus impactées que les autres pour la grande plaisance. Après discussion avec les élus des communes concernées,

deux pourraient être prêtes (*Ruglianu et San Fiurenzu*), pour la commune de *Brandu le Parc* va lancer une expérimentation.

Madame Anne-Laure SANTUCCI pense que l'impact le plus important concerne le site de *Saleccia* sur la commune de *Santu-Petru-di-Tenda* et non la commune de *San Fiurenzu*.

Madame Maddy CANCEMI lui répond que l'impact est également existant dans le golfe de *San Fiurenzu* et que les coffres doivent être gérés ce qui signifie qu'ils ne doivent pas se trouver loin de structures portuaires permettant à des équipes de pouvoir intervenir.

Monsieur Christian NOVELLA souhaiterait savoir s'il est possible de connaître le nombre de coffres prévus par commune et si ce sont les communes ou le Parc qui définissent ce nombre. Il aimerait également savoir si l'accès à ces coffres sera payant, par une taxe ou autre.

Monsieur Laurent BOULET indique en effet que ce service sera payant. De l'argent public est investi, il n'y aura donc pas de gratuité. Il précise que cela générera forcément de l'emploi et qu'il faut voir cela comme un développement économique (navettes, gestion électricité, déchets...).

Monsieur Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL explique que préalablement à l'installation d'un coffre, une étude est menée. Celle-ci est par la suite croisée avec une étude sur la fréquentation afin de définir le nombre de coffre à prévoir.

Madame Maddy CANCEMI pour synthétiser indique que ce sont les études qui vont être proposées par les communes répondant à l'appel à projet qui vont définir le nombre de coffre sur chacune d'entre elles. Le Parc aidera les communes qui le souhaitent à monter leurs projets.

Madame Maddy CANCEMI propose à présent de passer au vote.

Un avis favorable à la majorité est donné pour l'Appel à projet « Fulasca » : grande plaisance

Délibération

Un avis favorable à la majorité est donné concernant l'appel à projet
« FULASCA » pour la grande plaisance

PNMCCA_CDG_2021_12

7. Actions de communication autour du sanctuaire Pelagos

Madame Maddy CANCEMI présente le panneau de signalisation qui sera placé sous les panneaux déjà existants portant le nom des communes du Parc.

Ce panneau avait déjà été présenté lors du dernier conseil de gestion où des remarques avaient été apportées.

- *Commune engagée pour la protection de la Méditerranée*
- *Cumuna impegnata per a prutezzione di u Mediterraniu*

Compte-tenu de ces observations, celui-ci a été modifié et est à nouveau présenté pour approbation. Elle indique que ces panneaux seront opérationnels après la saison estivale.



Monsieur le Président, Gilles SIMEONI souhaiterait inverser la proposition en français et en corse.

Madame Maddy CANCEMI indique avoir pris en compte la suggestion du Président et propose de passer au vote.

Le projet de panneau de signalisation concernant une action de communication autour du sanctuaire Pelagos est adopté à l'unanimité avec observations du Président.

Délibération	Le projet de panneau de signalisation concernant une action de communication autour du sanctuaire Pelagos est adopté à l'unanimité avec observations du Président.	PNMCCA_CDG_2021_13
--------------	--	--------------------

8. Actualités du Parc

Le Président, Monsieur Gilles SIMEONI est contraint à quitter la réunion et laisse la présidence à la vice-présidente **Madame Anne-Laure SANTUCCI** pour la suite de ce conseil de gestion.

Madame Maddy CANCEMI demande à **Monsieur Laurent RICQUIERS** d'exposer les actualités du Parc.

Monsieur Laurent RICQUIERS commence par faire le point sur les actions de police menées dernièrement.

- Actions de police (finalité 17):
 - Prélèvements et commercialisation oursins
 - 6 missions interservices (Gendarmerie, SD OFB, BMI OFB, ULAM)
 - 48 jours/agent dédiés
 - 2 PV dressés (pêche en Réserve naturelle des îles du Cap et dépassement de quotas) + 1 enquête judiciaire en cours pour commercialisation illégale (vente à la sauvette)
 - Intervention d'engins sur le domaine public maritime
 - Contrôle administratif des travaux de renforcement de la digue du port de Macinaghju suite à avis du Parc



Un des membres du conseil de gestion, demande quel peut-être le montant des amendes.

Monsieur Laurent RICQUIERS indique que les amendes s'élèvent à 1 500€ maximum pour la pêche en réserve naturelle et à plus de 20.000€ pour des délits. Il précise que le Parc dresse des procès-verbaux qui sont par la suite transmis au parquet (tribunal judiciaire).

Madame Maddy CANCEMI poursuit en présentant les actions de connaissance. Elle indique à l'assemblée que les agents de terrain du Parc ont récemment observé un Ziphius ou Baleine à bec de cuvier (espèce très rare à observer) et lance un petit film réalisé par les agents présents ce jour-là.

- Actions de connaissance (finalité 4):
 - Campagne printanière du projet STARECAPMED (2 suivis mensuels)
 - Déploiement du réseau de capteurs Températures
 - Suivi des grands dauphins (*Tursiops truncatus*), projet avec MIRACETI
 - Observation d'un Ziphius ou baleine à bec de Cuvier (*Ziphius cavirostris*) et de dauphins de Risso (*Grampus griseus*)
 - Installation de pièges photographiques pour le suivi de la reproduction des balbuzards pêcheurs
 - Enquêtes pêche de loisir embarquée
 - Suivi des macro-déchets sur les plages



Monsieur Ange-Pierre VIVONI souhaiterait savoir de quelles maladies peuvent souffrir les cétacés et particulièrement les grands dauphins.

Madame Cathy CESARINI lui répond qu'il s'agit de mammifères et que donc toutes les maladies touchant les mammifères sont possibles et très nombreuses. Sur les espèces de grands dauphins observées autour de la Corse les causes de mortalité ne sont pas forcément des maladies mais le plus souvent la vieillesse ou la pollution (accumulation de métaux lourds dans l'organisme par exemple).

Concernant le Ziphius, elle indique qu'il s'agit d'une belle rencontre car il est extrêmement rare de pouvoir en observer. En effet, ce sont de grands plongeurs capables de plonger à de très grandes profondeurs.

Madame Maddy CANCEMI poursuit la présentation des actions de connaissance en stipulant que les pièges photographiques pour le suivi de reproduction des balbuzards pêcheurs, suivi mené en collaboration avec l'Office de l'Environnement de la Corse ont été installés. Elle donne la parole à **Monsieur Romain ROVAREY** pour la DREAL de Corse qui a proposé un arrêté de biotope.

Monsieur Romain ROVAREY indique que le projet d'arrêté est en fin de procédure, que la consultation du public se terminera dans deux jours et qu'en fonction des retours que le public aura formulés, l'arrêté sera proposé à la signature.

Madame Maddy CANCEMI continue sa présentation des actualités du Parc en faisant un point sur les actions de communication et de sensibilisation qui ont eu lieu ces dernières semaines mais aussi sur l'enlèvement des corps-morts illicites et macro déchets en mer.



Actualités

- Actions de communication / sensibilisation (finalité 19):

- Documentaire « Grands cétacés de Méditerranée »
- 2 journées « banquettes de posidonie » à Meria et Tamarone



Objectifs:

- Rappel du cadre (règlementaire, stratégie banquette du Parc, suivis scientifiques internes),
- Sensibilisation aux bonnes pratiques,
- Echange direct avec les acteurs locaux/habitants,
- Action non mécanique sur site (fourches, pelles, râteaux)



Elle passe la parole à **Madame Aurélie ESSARTIER**.

Madame Aurélie ESSARTIER explique que cette campagne est basée sur deux études : la première, réalisée sur l'anse de Peraldu (commune de Santu-Petru-di-Tenda), date de 2015 et avait été commandée par le Conservatoire du Littoral et réalisée par la STARESO et une seconde commandée par le Parc en 2020 et réalisée par SEAVIEWS dans le cadre de la cartographie fine des baies de San Fiorenzu.

Ces études ont permis de répertorier 128 corps-morts et 42 macrodéchets en mer. Elle précise que l'objectif de la campagne est l'enlèvement de l'ensemble des macrodéchets, ainsi que des corps-morts non utilisés par les usagers.

Madame Maddy CANCEMI souhaite préciser que ces campagnes vont se faire en concertation avec les maires et qu'un courrier officiel sera très prochainement envoyé.

Ces campagnes se feront sur plusieurs mois en collaboration avec les Phares et Balises via une convention public-public (coûts très bas).

Madame Aurélie ESSARTIER indique que concernant la valorisation des déchets, plusieurs entreprises ont été contactées cependant il a été difficile d'un point de vue logistique et organisationnel de pouvoir trouver une seule et même entreprise capable de pouvoir gérer l'ensemble de déchets.

La seule entreprise qui a été en mesure de répondre convenablement au cahier des charges est l'entreprise Balagne Recyclage Calvi qui a su également présenter une note technique explicative relative au transport ainsi qu'à la revalorisation de ces macrodéchets.



Enlèvement des corps-morts illicites et macrodéchets en mer

- 128 corps-morts
- 42 macrodéchets

Qui gère les différentes étapes ?

1. OFB
2. APB / DIRM – SPBM / OFB
3. APB / DIRM – SPBM / OFB
4. Balagne Recyclage Calvi



9. Report du conseil de gestion du 5 Juillet 2021 en raison des élections électorales

Madame Maddy CANCEMI propose à l'assemblée le report du conseil de gestion du 5 Juillet 2021 en raison des élections territoriales reportées. En effet, certains membres des élections régionales n'auront pas encore été désignés d'ici le début du mois de Juillet.

La Directrice propose une date début Septembre, le lundi 13 septembre à 14h00.

L'assemblée est d'accord pour réunir le prochain conseil de gestion du Parc le lundi 13 Septembre à 14h00.

10. Questions diverses

Madame Anne-Laure SANTUCCI demande à Monsieur Christian Novella de bien vouloir réitérer sa question.

Monsieur Christian NOVELLA souhaiterait savoir si cette année avec la situation économique liée à la Covid, les AOT allaient être attribués avec plus de complaisance.

Monsieur Laurent BOULET lui répond qu'en principe les demandes d'AOT doivent être déposées auprès de la DDTM au 31 Décembre. Cette année il y a eu 176 AOT déposées dont 17 qui sont arrivées après la date butoir. Sur les 176 demandes, il y a eu en tout 5 refus.

Dans le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, il y a eu 58 demandes pour deux refus. Sachant que lorsqu'il y a des demandes de corps-morts individuels ainsi que des demandes pour une nouvelle installation sur une plage naturelle il y a systématiquement un refus.

En effet, la DDTM respecte le PADDUC, il y a une tolérance de maintenir l'AOT pour ceux qui sont installés de longue date et ayant une activité qui perdure.

Monsieur Laurent BOULET revient sur la gestion de l'année 2020 qui a été compliquée car la saison avait réellement commencé en Juillet. Il n'y avait pas eu de prélèvement de taxe sur toute la saison.

Pour l'année 2021, les AOT ont été accordées du 15 Avril au 15 Octobre mais il est possible que les acteurs du tourisme demandent des abattements en raison des conditions actuelles et un prolongement de leurs AOT après le 15 Octobre. La DDTM fera donc preuve de bienveillance et non pas de complaisance.

Monsieur Christian Novella indique qu'un mur de la Résidence *I Minelli* s'est effondré. Pour lui, ces constructions existantes doivent être protégées. Cependant, certaines nouvelles constructions risquent un jour de poser problème. Il prend comme exemple *Pietranera*, où un permis de construire pour une Résidence « les pieds dans l'eau » et légale d'un point de vue urbanistique a été accepté par la commune. Il précise qu'avec le dérèglement climatique avéré, un trait de côte qui se modifie et des tempêtes successives risquent d'engendrer de gros problèmes dans les années à venir. De ce fait, il souhaiterait savoir s'il est possible que le Parc puisse donner certaines préconisations.

Monsieur Laurent BOULET lui répond que le changement climatique va durcir les règles des constructibilités. A terme, certaines constructions seront déconstruites et reconstruites plus loin. La loi sur la protection du littoral sera clairement une loi d'urbanisme en définissant des zones non constructibles qui pour le moment le sont toujours.

Madame Anne-Laure SANTUCCI demande à Monsieur Jean-François DE MARCO de poser sa question concernant les posidonies dans le port d'*Erbalunga*.

Monsieur Jean-François DE MARCO a quitté la séance.

Monsieur Louis AZARA indique que Monsieur Jean-François DE MARCO souhaitait savoir si d'autres communes comme *Giottani*, *Barcaghju* ou encore *Centuri* avaient des soucis avec les posidonies en dehors des plages et notamment dans les ports. Si oui, comme Monsieur Jean-François DE MARCO, il souhaiterait savoir quelle est la solution pérenne pour traiter le problème. En effet, il explique que cette problématique l'affecte personnellement dans le bon déroulé de son activité professionnelle à *Erbalunga*.

Madame Maddy CANCEMI précise que pour le moment aucune solution n'a été trouvée car le Parc n'a pas pu se rendre sur le terrain avec les services de l'état même si un engagement avait été pris.

La problématique est différente de celle des plages, il faut pouvoir trouver un lieu de stockage pour ces posidonies qui empêchent les activités de loisir présentées sur ce site de se faire correctement.

Elle confirme que la solution sera trouvée très rapidement en s'engageant à aller sur site dans le courant de la semaine.

Monsieur Daniel BURON indique avoir participé à l'étude des *cladocora* avec Andromède et avait demandé au responsable de lui faire parvenir des photos concernant les flotteurs avec capteurs de température pour faire une communication auprès des clubs de plongée et des plongeurs pour ne pas les toucher.

Monsieur Kevin DA CUNHA DE FREITAS LEAL ajoute qu'Andromède a effectivement envoyé une photo au Parc. Le Parc devait se charger de relayer l'information auprès des clubs de plongée afin que tout le monde soit au courant des capteurs de température installés sur ces sites.

Monsieur Daniel BURON souhaiterait ajouter l'information sur le site internet de la FFESSM.

11. Indicateur de gouvernance

Madame Maddy CANCEMI propose aux membres du conseil de gestion de se connecter via le lien envoyé par mail lors de l'invitation pour le remplir et tester le formulaire d'indicateur de gouvernance tout de suite ou dans les jours à venir. Elle précise que cet indicateur pourra être intégré au tableau du bord.

Madame Anne-Laure SANTUCCI remercie l'ensemble des membres présents pour ce conseil de gestion qui fut riche en échanges et débats.

Elle souhaite une bonne saison à tous et donne rendez-vous le 6 Septembre pour le prochain conseil de gestion.

La Séance est levée à 17h50.

Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	Le compte-rendu du conseil de gestion du 15 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.	PNMCCA_CDG_2021_08
Délibération	Présentation du Rapport d'activités 2020	PNMCCA_CDG_2021_09
Délibération	Les zones de dérogation pour le mouillage et l'arrêt des unités de plus de 24m est adopté à l'unanimité	PNMCCA_CDG_2021_10
Délibération	La demande de subvention pour la gestion des posidonies sur la plage de Santa-Severa, marine de Luri est adoptée à l'unanimité	PNMCCA_CDG_2021_11
Délibération	Un avis favorable à la majorité est donné concernant l'appel à projet « FULASCA » pour la grande plaisance	PNMCCA_CDG_2021_12
Délibération	Le projet de panneau de signalisation concernant une action de communication autour du sanctuaire Pelagos est adopté à l'unanimité avec observations du Président.	PNMCCA_CDG_2021_13

Annexe 1.

Quorum : 33

Représentants de l'État et de ses établissements publics	Membre titulaire	Représentant
Le commandant de la zone maritime Méditerranée	Laurent ISNARD	Paul PIRAULT /Amélie CHARDIN
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	Eric LEVERT	Serge CHIAROVANO
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Jacques LEGAIGNOUX	Romain ROVAREY
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Laurent BOULET	Oriane DANNEVILLE
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	Didier DUPORT	Christophe LEMONNIER
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	Michel MURACCIOLE	Julie ENJALBERT
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents	Membre titulaire	Membre suppléant
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI	François SARGENTINI
Collectivité de Corse	Anne-Laure SANTUCCI	Juliette PONZEVERA
Collectivité de Corse	Jean-Guy TALAMONI	Rosa PROSPERI
Communauté d'agglomération de Bastia	Jeanne CALLIER-VEYRES	Bruno POLIFRONI
Communauté de communes du Cap Corse	Pierre RIMATTEI	Jean-Toussaint MORGANTI
Communauté de communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI	Nicolas QUILICI
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Jean Paul GUERRIERI	Laurent CECCALDI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Marc TOMI	Christian TOMI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Paul COSTA	Jean-François BENVENUTI
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Vincent FERRANDI
Commune de Bastia	Pierre SAVELLI	Leslie PELLEGRINI
Représentants de l'association « Finocchiarola – Pointe du Cap Corse »	Membre titulaire	Membre suppléant
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse		
Représentants des organisations représentatives des professionnels	Membre titulaire	Membre suppléant
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI	Jessica DIJOUX
Prud'homme des pêcheurs de Bastia - Cap Corse	Bruno STRINNA	Laurent BRIANÇON
Prud'homme des pêcheurs de Balagne	Paul-Félix ALLEGRINI	François OBERTI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Daniel DEFUSCO	Jacques MARIE
Entreprises de batellerie	Jean-François MEI	Sylvain CAMPOS
Structures commerciales agréées de plongée	Maud VIALE	Stéphane RAMAZOTTI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	Franck LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT	René BERRY
Professionnels du nautisme	Florence MARCHESI	Thomas DORIRY
Association de gestionnaires de port de plaisance	Pierre-Jacques de BERNARDI	Jean TOMA
Professionnels de l'hôtellerie	Karina GOFFI	Bernard GUIDICELLI
Entreprises de transport maritime	Pascal TROJANI	Pierre MATTEI
Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer	Membre titulaire	Membre suppléant
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Daniel BURON	Virginie SERAFINI-DOCQUOIS
Ligues départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALERY	Jean-Valère BORDENAVE
Ligue régionale de voile	Isabelle MURZILI	Joëlle LE MOUPELLIC
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Michel LEMEUNIER	Roland SIBILLA
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	Daniel BOUNIOT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François de MARCO	Alain VERGNES
Associations de plaisanciers	Joseph MUSELLI	Guy CHAZEAU

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel	Membre titulaire	Membre suppléant
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI
Associations agréées de protection de la nature	Grégory BEUNEUX	Delphine RIST
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Jean-Paul COLOMBANI	Caroline PAOLI CIAVALDINI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Charles PINELLI	
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Jean-Marcel VUILLAMIER	Pascal WOHLGEMUTH
Personnalités qualifiées	Membre	procuration donnée à
Histoire sous-marine	Franca CIBECCHINI	
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI	
Sciences sociales	Paul Marie ROMANI	Vanina PASQUALINI
Halieutique	Éric DURIEUX	
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Vanina-PASQUALINI	